

Image not found or type unknown



Précision des frais de scolarité

Par **desalex**, le **07/09/2013** à **09:31**

Bonjour,rrrnMon jugement de divorce indique que je dois régler la moitié des frais de scolarité de ma fille.rnrnJe ne suis pas contre et je trouve cela normal mais j'aimerais avoir plus de précision sur ce que la justice entend derrière "frais de scolarité".rnrnMerci pour votre aide car je suis un peu perdu.